



ANNONCEMENT

CRITERIUM DE FRANCE DES JEUNES

de patinage de vitesse sur piste courte « Short track »

**Le samedi 27 mars 2010
à 14 heures
à la patinoire Bocquaine de Reims**



ORGANISATION

Le Critérium de France des Jeunes 2010 est organisé par le Reims Patinage de Vitesse (RPV) sous l'égide de la CSNPV.

PISTE

Patinoire 60 x 30 –piste ovale- conformément au règlement ISU : 111,12 m – 5 tracés décalés d'un mètre.

PARTICIPATION

Le Critérium de France des Jeunes est une compétition ouverte aux patineurs de la catégorie Junior E.

CATEGORIE

Il y a quatre sous catégories. Les catégories 1 à 3 vont par ordre croissant d'âge de naissance :

- Catégorie 1 : nés entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 juin 2004
- Catégorie 2 : nés entre le 1^{er} juillet 2000 et le 30 juin 2002
- Catégorie 3 : nés entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 2000

La catégorie 4 regroupe les patineurs Junior E, quel que soit leur âge, qui ont réussi les temps de sélection aux Championnats de Ligue et ayant les 3 glaçons.

INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire dans les sous catégories 1 à 3, les patineurs doivent avoir participé au Trophée régional des débutants et avoir réussi les tests fédéraux correspondants à leur catégorie :

- Catégorie 1 : glaçon vert
- Catégorie 2 : glaçons vert et bleu
- Catégorie 3 : glaçons vert, bleu, rouge

Pour participer dans la catégorie 4, les patineurs doivent avoir réussi les temps de sélection Junior E des Championnats de Ligue (sans avoir forcément participé à un Championnat de Ligue) et réussi les tests fédéraux vert, bleu et rouge.

Les clubs sélectionnent et inscrivent leurs patineurs (maximum 5 patineurs par catégorie). Les patineurs doivent posséder une licence compétition.

PROGRAMME DE LA COMPETITION

NB : le programme de la compétition est susceptible de modifications, en fonction du nombre de patineurs inscrits.

Les patineurs prennent part à trois épreuves individuelles :

- **Catégorie 1 : 222m, 333m, 500m**
- **Catégorie 2 : 333 m, 500m, 800m**
- **Catégorie 3 : 333 m, 500m, 1 000m**
- **Catégorie 4 : 333 m, 500m, 1 000m**

La première distance est une course poursuite.

Les paires sont établies à partir des temps indiqués sur les fiches d'inscription, et sont composées de patineurs de même niveau. Le classement est effectué au temps.

Le premier obtient 40 points, le second 38, le troisième 36, puis 35, 34, ...1 point.

La deuxième distance se dispute en peloton par éliminatoires. Tous les patineurs disputent les séries, 1/2 finales et finales. Néanmoins, le juge-arbitre a la possibilité de ne pas faire disputer une course dont le résultat n'aurait pas d'incidence sur le classement de la distance.

En général, les deux premiers de chaque série accèdent à la première moitié du tableau du tour qualificatif suivant. En cas de nécessité, des patineurs classés troisième d'une série peuvent être repêchés au temps (dans l'ordre des meilleurs temps réalisés) afin de compléter la première moitié du tableau. Les têtes de séries sont établies à partir des points obtenus lors de la première distance. Les points ne sont attribués qu'en finale uniquement : le premier obtient 40 points, le second 38, le troisième 36, puis 35, 34, ...1 point.

La troisième distance est une épreuve d'endurance en peloton.

Cette distance est réalisée en peloton lors de laquelle le classement n'intervient pas pour éviter les courses tactiques, les patineurs essayant de patiner régulièrement, afin de réaliser des performances correctes.

Les séries sont composées de quatre patineurs. Les têtes de séries sont établies en fonction du classement général après les deux premières épreuves.

Les points sont attribués en fonction des temps réalisés :

Catégorie 1	500 m	1'20 = 40 points 1'30 = 38 points 1'40 = 36 points 1'50 = 35 points
Catégorie 2	800 m	1'50 = 40 points 2'00 = 38 points 2'10 = 36 points 2'20 = 35 points
Catégorie 3 et 4	1 000 m	2'10 = 40 points 2'15 = 38 points 2'20 = 36 points 2'25 = 35 points

DISQUALIFICATION, FAUX DEPARTS, ABANDON, NON DEPART

Poursuite : en cas de disqualification ou abandon ou non départ, le patineur prend alors la dernière place du classement et ne marque pas de point.

Deuxième distance : si une disqualification intervient lors d'une course, le patineur est rétrogradé à la dernière place de la course concernée. Si de plus il s'agit d'une finale, le patineur se voit retirer 5 points aux points qu'il aurait obtenus (c'est-à-dire points de la dernière place moins 5 points). En cas d'abandon, de non départ ou de faux départs, le patineur est classé dernier de la course concernée. S'il s'agit d'une finale, le patineur ne marque aucun point. Les points des autres patineurs ne sont pas modifiés.

Longue distance : en cas de disqualification, le patineur prend la dernière place du classement et ne marque aucun point.

CLASSEMENT

Un classement est établi dans chacune des catégories par l'addition des points obtenus lors des trois épreuves.

Pour chacune des catégories, le patineur ayant obtenu le plus grand nombre de points est déclaré Vainqueur du Critérium de France.

RECOMPENSES

Les trois premiers patineurs du classement général de chaque catégorie seront récompensés.

Tous les autres patineurs repartiront avec un souvenir de la compétition.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'engagement doit parvenir au plus tard le 21 mars 2010 :

- soit par courrier à **Ghislain GASS**
Poste EDF
51370 ORMES
- soit par mail ghislain.gass@wanadoo.fr
- soit par fax **03.26.84.77.05**

Le montant de l'inscription par patineur est de 15 euros, à régler de préférence au moment de l'inscription et au plus tard avant le tirage au sort, chèque à l'ordre du RPV.

REGLEMENT

Le port du casque réglementaire, des genouillères, des protège-tibias, des gants et du protège cou sont obligatoires :

Règle ISU 291 4 : un patineur dont l'équipement est défectueux ne sera pas autorisé à prendre le départ

Règle ISU 291 5 : les patineurs doivent garder leur équipement jusqu'à la fin de la course, sous peine de disqualification

Les patineurs se doivent de respecter les officiels, leurs consignes et le règlement sous peine de sanction disciplinaire.

Dans tous les cas, l'esprit sportif devra être respecté par chacun : participants, officiels, coaches, responsables de club ou parents de patineurs.

SERVICE MEDICAL

Le service médical sera assuré par un médecin et un service d'évacuation (ambulances)

RESPONSABILITE

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols survenus au cours de cette compétition.

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu à la PATINOIRE BOCQUAINE de REIMS, le samedi 27 mars à partir de 13 heures sous la responsabilité du compétitor-steward et du juge-arbitre.

Reims, le 24 février 2010

Le président du RPV
Ghislain GASS